

## Autorisation de prélèvement - Contribution volontaire des élus

NOM\* ..... Prénom\* .....

Date de naissance\* ...../...../.....

Adresse\* .....

CP\* .....

Ville\* .....

Téléphone\* .....

Courriel\* .....

Avez-vous un mandat politique électoral : OUI O NON O

Si oui, lequel : .....

Êtes-vous membre d'un parti politique : OUI O NON O

Si oui, lequel : .....

Avez-vous un champ d'expertise particulière : OUI O NON O

Si oui, lequel : .....

**Je donne l'autorisation à l'association Oser la France, parti politique, de prélever la somme mensuelle de :**

**20 € (mandats municipaux, départementaux, régionaux)**

**50 € (parlementaires et anciens parlementaires)**

**..... € (tout autre montant supérieur)**

**Ce prélèvement se fera par un mandat SEPA ci-joint émis par Oser la France. J'ai bien noté que je peux à tout moment suspendre ce prélèvement sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte.**

*Votre don vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu de 66% de son montant dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000€ de dons par foyer fiscal. Ainsi, pour un don de 50 €, votre effort réel est de 17 €.*

**IMPORTANT : pour les dons effectués en 2023, un reçu fiscal vous sera envoyé en début d'année 2024.**

Fait à ..... Le .....

Signature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Merci de retourner **ce document** après l'avoir complété et signé, **accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou IBAN/BIC :**

- Soit scannés par courriel : à [gestion@oserlafrance.fr](mailto:gestion@oserlafrance.fr)
- Soit par voie postale : à **Oser la France - BP 40051 - 84202 Carpentras Cedex**

**Plafond légal :** Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions et dons. Elles sont exclusivement réservées à l'usage d'Oser la France et de son mandataire financier (Monsieur Patrice Aubert, désigné mandataire financier le 15 novembre 2017, dont le dossier a fait l'objet d'une attestation du Préfet de Vaucluse en date du 4 décembre 2017). En retournant votre formulaire d'adhésion ou de don, vous autorisez Oser la France et son mandataire financier à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Aussi, conformément à l'article 11-4, alinéa premier, de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique : « Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. » L'article 11-4, alinéa trois, de cette même loi dispose : « Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. » Enfin, aux termes de l'article 11-5, alinéa premier, de la loi précitée : « Les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. »

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**  
**Référence Unique du Mandat**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Oser la France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Oser la France.*

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.*

**Identifiant créancier SEPA (ICS) :**

F	R	7	6	Z	Z	Z	8	7	E	1	B	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Nom du créancier :

**OSER LA FRANCE**

Adresse (N° et rue) : **84, Avenue de la REPUBLIQUE**

Code postal et ville : **75011 PARIS.....**

Créancier

Nom du débiteur : .....

Adresse (N° et rue) : ..... .....

Code postal et ville : ..... .....

Pays : .....

N° de compte IBAN : .....

Code BIC : .....

*Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*

Débiteur

POUR UN PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

Signature :

Date (jour/mois/année)

..... / ..... / .....

Lieu

.....